Image not found or type unknown

Conditions d'accueil d'enfants adolescents, famille recomposée.

Par **Sylvie43**, le **26/11/2015** à **18:28**

Bonjour !

Je suis divorcée, notre fille âgée de 11 ans vit avec moi; mon fils âgé de 13 ans vit chez son père depuis le mois de Septembre 2015.

Les enfants se voient chaque semaine,une fois chez moi, une fois chez leur père.

Mon ex mari est remarié avec une femme qui a 2 filles, âgées de 15 et 10 ans.

L'objet de ma question est celui-ci:

Les 2 filles et mon fils couchent dans la même chambre, dont la superficie est d'environ 10 m2; aucune séparation, amovible ou fixe, n'a été installée.

Mon ex avait affirmé au Juge des Affaires Familiales qu'il déménagerait fin septembre 2015 au plus tard; à ce jour la situation est la même.

Cet état de fait me parait tout de même malsain pour l'épanouissement et la construction intime de ces enfants, et en particulier pour mon fils; cela me soucie grandement.

Existe-t-il un texte de loi qui régit clairement les conditions de coucher d'adolescents ?

Est-ce laissé à l'appréciation du Juge ?

Comment puis-je intervenir afin de garantir l'intimité de mon fils, et des adolescentes bien sûr ?

A quel texte, ou cas de jurisprudence puis-je faire référence ?

Je vous remercie beaucoup pour la réponse que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,
Sylvie.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés